



Faire carrière dans un milieu d'exception

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) est une université francophone humaine, créative et audacieuse démontrant depuis près de 40 ans un incroyable dynamisme en enseignement, en recherche et en création. En forte croissance, l'UQAT représente un milieu de travail de choix conjuguant accessibilité, inclusion et excellence.

Milieu humain et dynamique

Développement professionnel

Possibilité d'aménagement d'horaire et télétravail

Congés payés généreux et flexibles

Assurances collectives et régime de retraite

SUIVEZ-NOUS

uqat.ca/faire-carriere/

facebook.com/RecrutementUQAT

PROTECTRICE OU PROTECTEUR UNIVERSITAIRE

CONCOURS 2026-34

Date : 07/04/2026

Le Secrétariat général assiste le rectorat dans la direction de l'Université. Plus spécifiquement, le Secrétariat joue un rôle-conseil en matière de gouvernance et participe à la planification stratégique, de même qu'à la coordination de l'ensemble des activités de l'établissement. Le Service des archives et gestion documentaire, le Service de gouvernance et conseils juridiques, l'application des règles contractuelles, les politiques et les règlements de l'établissement et le traitement des demandes d'accès à l'information sont notamment sous sa responsabilité.

Le conseil d'administration est l'entité qui détient la plus haute autorité à l'UQAT. À ce titre il exerce un rôle central en termes de gouvernance, d'orientation stratégiques et de surveillance, notamment, du respect de la mission et des valeurs de l'Université.

👉 Votre rôle

Sous l'autorité du Conseil d'administration de l'UQAT, la protectrice ou le protecteur universitaire est au cœur de l'institution. Il traite les plaintes des membres de la communauté universitaire liées aux politiques concernant, notamment, le harcèlement, la discrimination, et les violences à caractère sexuel. Il peut aussi être impliqué dans des situations d'incivilité. Elle évalue la recevabilité des plaintes reçues et réalise des enquêtes internes au besoin. La personne soumet des recommandations aux instances ou personnes appropriées par des rapports détaillés. Elle initie et planifie des activités de sensibilisation pouvant viser l'ensemble de la communauté universitaire afin de prévenir les conflits et favoriser un environnement respectueux. Elle agit également parfois à titre de conciliatrice en cas de conflits afin de prévenir et régler les différends, éviter l'escalade et rétablir les bonnes relations, et ce, auprès de l'ensemble de la communauté universitaire. Globalement, son rôle est d'assurer un traitement équitable, résoudre les conflits de manière constructive et promouvoir un milieu universitaire sain.

De plus, il veille au respect des droits et des responsabilités de la communauté universitaire, notamment dans l'application équitable et le respect des lois et des documents normatifs internes de l'UQAT liés à son mandat, notamment :

- la Politique visant à prévenir et à traiter les violences à caractère sexuel incluant le code de conduite;
- la Politique visant à prévenir le harcèlement psychologique et la discrimination;
- la Politique visant à faciliter la divulgation des actes répréhensibles commis à l'égard de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
- la Politique de civilité ;
- le Règlement relatif à l'éthique, à la déontologie et à l'intégrité en matière de conflit d'intérêts ;
- la Politique relative à la sécurité des membres de la communauté universitaire dans les campus, les centres et les autres lieux sous la juridiction ou occupés par l'UQAT.

Vos responsabilités

Volet – Plaintes

La protectrice ou le protecteur universitaire est chargé(e) de traiter les plaintes émises par les membres de la communauté universitaire. Ces plaintes peuvent concerner des préjudices perçus liés aux mécanismes administratifs de l'université, des situations de discrimination, ou toute forme d'injustice touchant la personne, le statut ou l'exercice des fonctions, en lien avec les politiques susmentionnées.

Une fois les plaintes reçues, le protecteur universitaire examine attentivement les détails de chaque situation. Cela implique de comprendre les circonstances entourant la plainte, d'analyser les documents pertinents et de recueillir des informations supplémentaires au besoin.

Volet – Conciliation

En cas de conflits entre personnes ou groupes au sein de l'université, la protectrice ou le protecteur universitaire, en collaboration avec les diverses unités administratives de l'université, peut intervenir en tant que conciliatrice ou conciliateur. L'objectif est de faciliter la résolution des différends et de favoriser un climat de travail ou d'études harmonieux.



PROTECTEUR/PROTECTRICE UNIVERSITAIRE

Vos responsabilités (suite)

≡ Milieu inclusif

L'UQAT valorise l'équité, la diversité et l'inclusion (ÉDI) et, reconnaissant son rôle d'agent de changement, veille à garantir un milieu de vie inclusif pour tous et toutes. Ainsi, l'UQAT encourage les Autochtones, les femmes, les membres d'une minorité visible ou ethnique ainsi que les personnes en situation de handicap à présenter leur candidature, et ce, conformément au programme d'accès à l'égalité à l'emploi auquel elle souscrit.

Plus de 800 membres du personnel

3 campus, 6 centres et un point de service

Plus de 150 programmes d'études de 1^{er}, 2^e et 3^e cycle

Plus de 21 000 diplômés

Plus de 6 600 étudiants et étudiantes

Volet – Conseils et orientations

La personne occupant ce poste est appelée à conseiller ou présenter ses orientations aux directions ou aux instances décisionnelles concernées.

Volet – Rapports et recommandations

Le protecteur universitaire est généralement tenu(e) de rédiger des rapports détaillés sur les plaintes reçues, y compris ses conclusions et, le cas échéant, ses recommandations. Ces rapports sont soumis à la direction de l'université ou à d'autres instances appropriées.

Volet – Sensibilisation et formation

Pour promouvoir un environnement inclusif et respectueux, le protecteur universitaire met en œuvre des initiatives de sensibilisation et de formation au sein de l'université. Cela vise à prévenir les conflits et à favoriser une meilleure compréhension des droits et responsabilités de chacun.

Volet – Administratif et juridique

Au besoin, le protecteur universitaire veille à la mise à jour du cadre normatif qui le concerne, et participe aux comités pertinents à son rôle.

Profil recherché

- Détenir un baccalauréat dans une discipline appropriée (notamment en droit, ressources humaines, psychoéducation ou travail social);
- Pouvoir faire preuve d'autonomie, de jugement, d'objectivité, d'impartialité, de discrétion, d'empathie, d'intégrité et de discernement;
- Posséder :
 - cinq (5) années d'expérience pertinentes à la fonction;
 - de grandes habiletés en médiation et en résolution de problèmes;
 - de grandes aptitudes en communication orale et écrite et en relations interpersonnelles;
 - une grande maîtrise de soi, une capacité d'écoute active et d'empathie éprouvée;
 - une grande capacité d'analyse, un sens marqué de l'organisation, un souci de la qualité, de la rigueur, de l'efficacité et d'éthique;
 - habileté à lire et comprendre des textes de nature juridique;
 - un sens du jugement, un esprit de synthèse et une bonne capacité à gérer le stress;
 - une excellente maîtrise du français parlé et écrit tant à l'oral qu'à l'écrit;
 - une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé est un atout;
 - une très bonne connaissance du milieu universitaire sera considéré comme un atout.
- Être détenteur d'une accréditation en enquête ou médiation est un atout;
- Être membre d'un ordre professionnel est un atout important.

≡ POUR POSTULER

Toute candidature sera traitée de manière confidentielle.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur **lettre de motivation accompagnée de leur curriculum vitae** ainsi que d'une copie de diplôme et, sur une base volontaire, du [Formulaire d'accès à l'égalité en emploi](#), en spécifiant le numéro du concours, avant 16h00, le 27 avril 2026 à :

Yolande Paré, CRHA Conseillère en gestion des ressources humaines
Courriel : ress.humaines@uqat.ca

CONDITIONS

- Le titulaire est un membre du personnel qui ne fait partie d'aucun syndicat ou association d'employés de l'UQAT.
- Le titulaire a un mandat à temps plein en exclusivité de service avec l'UQAT.
- Le titulaire ne doit pas avoir été à l'emploi de l'UQAT au cours des cinq (5) dernières années.

Statut	Traitement	Lieu de travail	Entrée en fonction
<ul style="list-style-type: none"> • Premier contrat de 12 mois avec possibilité de prolongation. • 35h / semaine professionnel non syndiqué 	Salaire concurrentiel établi selon l'expérience et le parcours académique	Près de l'un des centres et campus de l'Abitibi-Témiscamingue (travail à distance)	Mai ou juin 2026